

SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



DE BIEN
AVOVENTES.fr



EXPEDITION
SA GIRARDET

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE DIX HUIT DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

Société Anonyme GIRARDET, société au capital de 230.000 euros, dont le siège est au siège de la SELARL AJ PARTENAIRES (ME Maurice PICARD), 22 rue du Cordier, CS30107 à BOURG EN BRESSE (01000), inscrite au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 305 288 698 en l'état de la liquidation amiable, agissant par son liquidateur amiable, Maître Maurice PICARD (société Administrateur judiciaires partenaires AJ), administrateur judiciaire, demeurant en son état, 22 rue du Cordier à BOURG EN BRESSE, désigné à cette fonction par délibération en date des 29 et 30 juin 2014 et venant aux droits et actions de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST dont le siège social est 1 rue Pierre de Truchis de Lays à CHAMPAGNE AU MONT D'OR suite à une subrogation résultant d'un protocole transactionnel intervenu en date du 4 octobre 2001 entre la société GIRARDET et la CRCAM CENTRE EST enregistré à la recette de Lyon préfecture le 25 octobre 2001

REPRESENTÉE PAR :

Maître Catherine GUILLEMAIN, avocat associé de la S.C.P. DENEL-GUILLEMAIN-RIEU-DE CROZALS- TREZEGUET-SURVILLE, y domiciliée 23 bis rue Maguelone à MONTPELLIER (34000)

AGISSANT EN VERTU :

D'un Jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Lyon le 20 avril 2006 et l'arrêt de la cour d'Appel de Lyon du 2 août 2007

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de GRABELS (Hérault) – 9369 rue du Grand Champ, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, les susnommés n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de la SCP DUPLAA – DUPLAA – BARRA, huissiers de justice associés à la résidence de AIX EN PROVENCE (13), le 31 octobre 2019

AINSI QU'IL SUI

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après-désignés, dépendant d'un ensemble immobilier, sur la commune de GRABELS (34) – 9369 rue du Grand Champ, figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes : Section AX numéro 342 pour 35 are et 94 ca, à savoir :

- **le lot 6** : une maison individuelle comprenant au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une cuisine, un cellier et un WC, une terrasse et au premier étage : un dégagement, trois chambres avec placard, une salle de bain, une salle d'eau et un WC et la jouissance d'un jardin, et les 86/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ledit ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître DUBOSCQ, notaire à GANGES, le 6 juillet 1990 publié le 8 août 1990 volume 1990 P n° 9758 PV de cadastre du 3 juillet 1997 publié le 4 juillet 1997 volume 97 P n° 7811

Tel que lesdits biens sont ci-dessus désignés sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de l'occupante des lieux et de de la société Logis Expertises, au descriptif suivant :

SYNDIC PRIVE :

BAIL : la maison est actuellement occupée par la sœur de la débitrice qui déclare ne pas avoir de contact avec la propriétaire depuis 2010, ne disposer d'aucun bail et ne pas verser de loyer ou indemnité.

CHAUFFAGE : Electrique

Résultat du repérage

Date du repérage : **18/12/2019**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me Le Floch

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surfaces annexes	Commentaires
Coin cuisine / séjour	41,8	0	
Entrée	4	0	
Wc 1	0,9	0	
Buanderie	2,8	0	
Dégagement	6	0	
Wc 2	1,1	0	
Salle d'eau	6	0	
Chambre 1 / Sdb	15,7	0	
Chambre 2	13,4	0	
Chambre 3	9,9	0	
Garage	0	16,6	

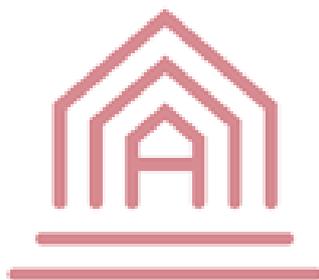
Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 101,60 m² (cent un mètres carrés soixante)

Surfaces annexes totale : 16,60 m² (seize mètres carrés soixante)

Fait à GRABELS, le 19/12/2019

Par :



AVOVENTES•fr

EXTERIEUR

La limite séparative est constituée d'un muret crépi surmonté d'un grillage, lequel est gondolé à de multiples endroits

La propriété bénéficie d'une terrasse en dalles de béton avec pergola béton au niveau de la façade arrière.

Les façades, recouvertes d'un crépi, demeurent exemptes de tout désordre important susceptible d'être rapporté mais subissent une usure naturelle du temps (traces d'écoulement noirâtres).

Le terrain entretenu bénéficie d'une végétation constituée d'arbustes ou d'arbres d'essences variées.

L'immeuble comprend également un garage fermé individuel avec porte basculante.





AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr







AVOVENTES

fr



AVOVENTES • fr



INTERIEUR

ENTREE

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur claire demeure en bon état d'entretien.

Les murs et cloisons peints sont exempts de toute dégradation notable.

Le plafond en gouttelettes ne mérite aucune observation.

La porte d'entrée ne présente aucune dégradation.

Un placard encastré avec portes coulissantes agrémente cette entrée.



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



 AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr

PIECE PRINCIPALE

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au précédent, ne supportant aucune détérioration apparente pour les parties visibles.

Cette pièce dispose de murs et cloisons en gouttelettes, peintes de différentes teintes mais sans défaut visible.

Cette pièce de vie est agrémentée d'une cheminée en pierres à foyer ouvert.

Les ouvertures en PVC double vitrage de cette pièce sont en état de fonctionnement.

Le coin cuisine se compose d'un évier double bac inox d'origine, d'une plaque vitrocéramique, d'un four encastré, accompagnés de meubles hauts et bas en bois, l'ensemble d'origine mais maintenu en bon état malgré une certaine vétusté.





 AVOVENTES • fr



 AVOVENTES.fr



WC INDEPENDANT 1

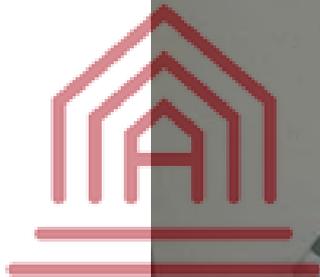
Il se compose exclusivement d'un WC avec réservoir de chasse accompagné d'un lave-mains suspendu, l'ensemble d'origine mais maintenu en bon état.

Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage identique au précédent ne présentant pas de dégradation notable.

Les murs et cloisons enduites ne supportent aucune détérioration particulière susceptible d'être relevée.

Cette pièce est aménagée sous l'escalier et ne dispose d'aucune ouverture.



 AVOVENTES.fr



 AVOVENTES.fr

CELLIER

Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage identique au précédent ne présentant pas de dégradation notable.

Les murs et cloisons enduites ne supportent aucune détérioration particulière susceptible d'être relevée.

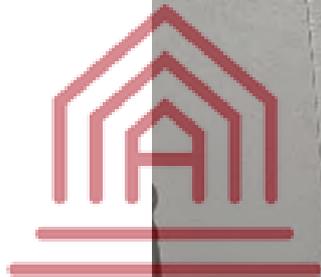
Cette pièce dispose d'un fenestron à soufflet.



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr

ACCES R+1 + COULOIR DISTRIBUTIF

L'accès se fait au moyen d'un escalier béton avec giron en bois.

A l'étage, le revêtement de sol constitué d'un carrelage identique aux autres pièces demeure en bon état d'entretien.

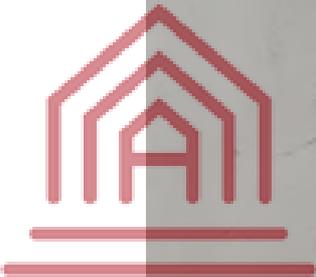
Les murs et cloisons en gouttelettes sont également exempts de toute dégradation notable.

Quelques traces noirâtres sont toutefois visibles en partie basse.

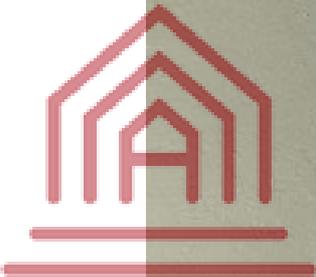




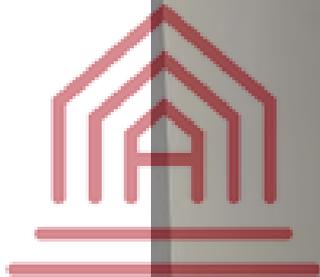
AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr

WC INDEPENDANT 2

Il se compose exclusivement d'un WC avec réservoir de chasse maintenu en très bon état.

Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage identique au précédent ne présentant pas de dégradation notable.

Les murs et cloisons enduites ne supportent aucune détérioration particulière susceptible d'être relevée.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage en état de fonctionnement.



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



CHAMBRE N°1

Le revêtement de sol constitué d'un linoléum imitation parquet ne présente aucune dégradation visible.

Les murs et cloisons enduits sont également exempts de toute dégradation notable.

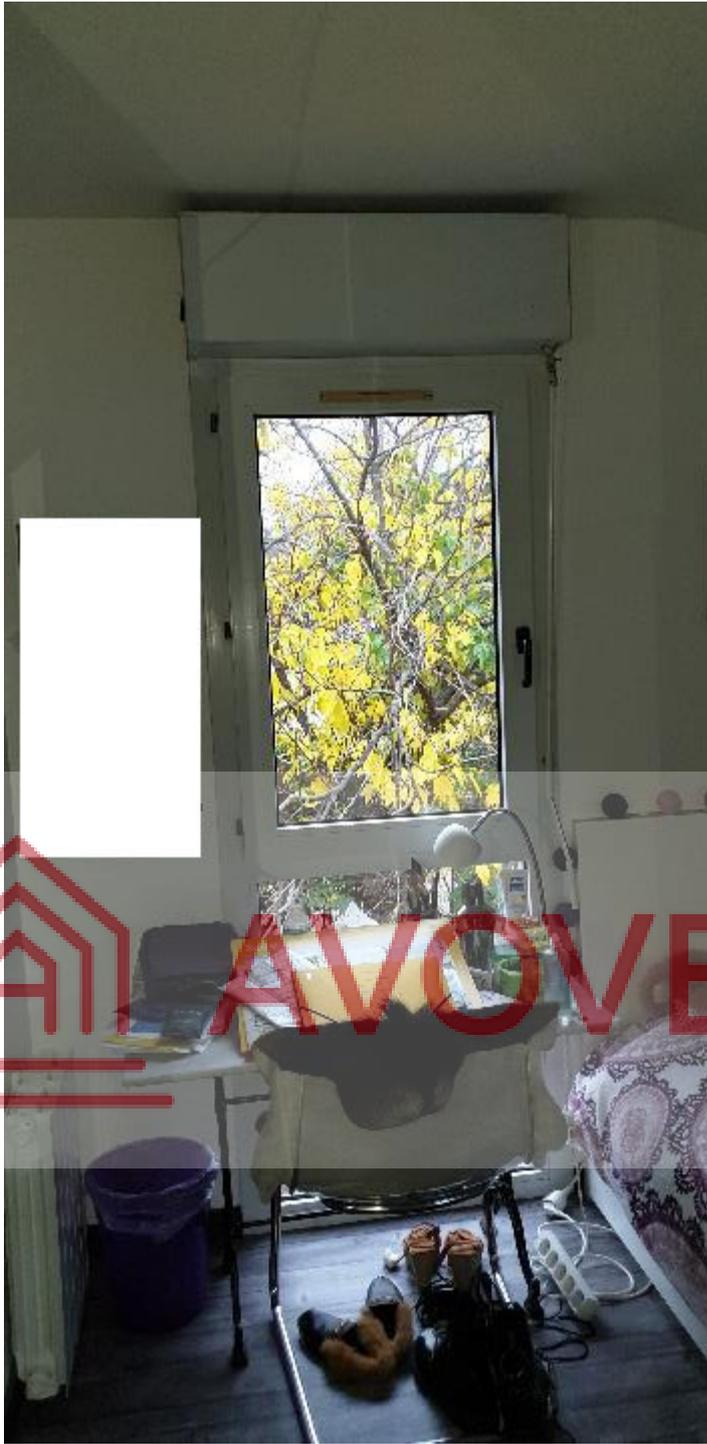
Le plafond ne mérite aucune observation.

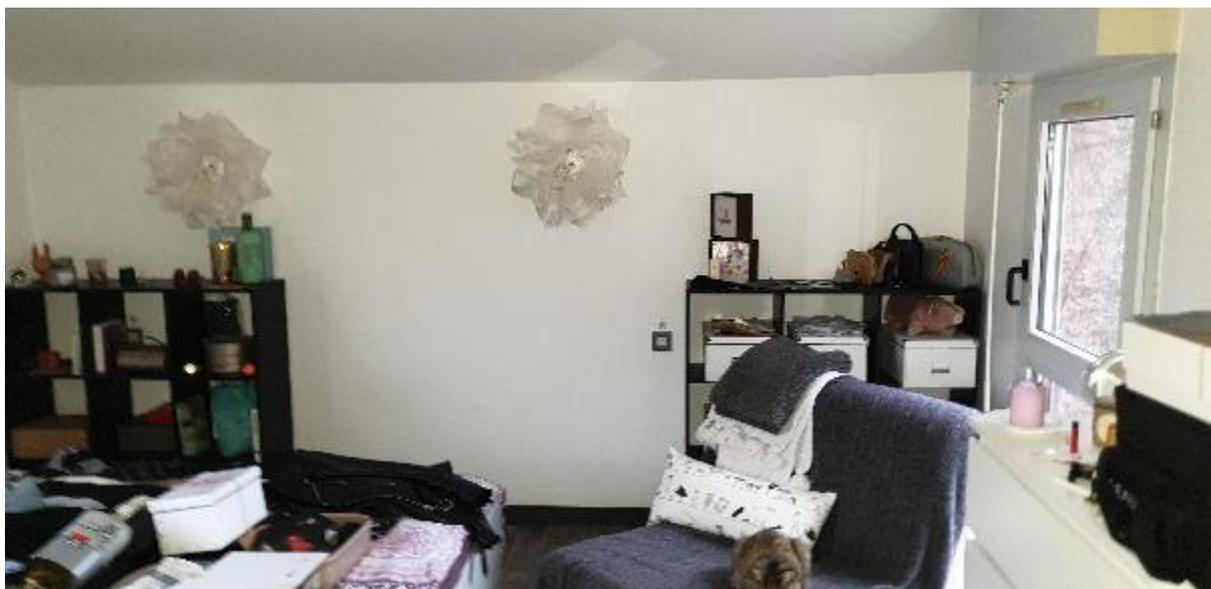
Cette pièce bénéficie d'ouvertures PVC double vitrage avec allège vitrée et volet roulant, maintenues en état de fonctionnement.

Un placard avec portes coulissantes est également visible dans cet espace.









SALLE DE BAIN

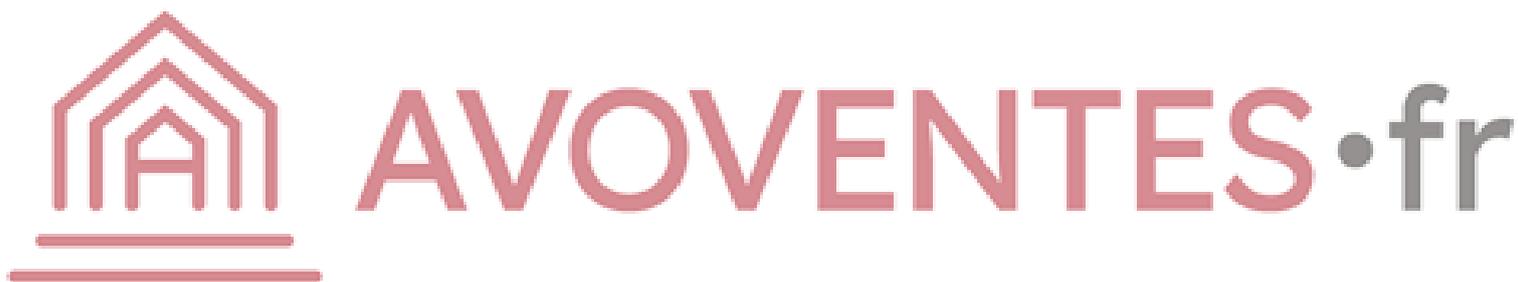
Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire et maintenu en bon état.

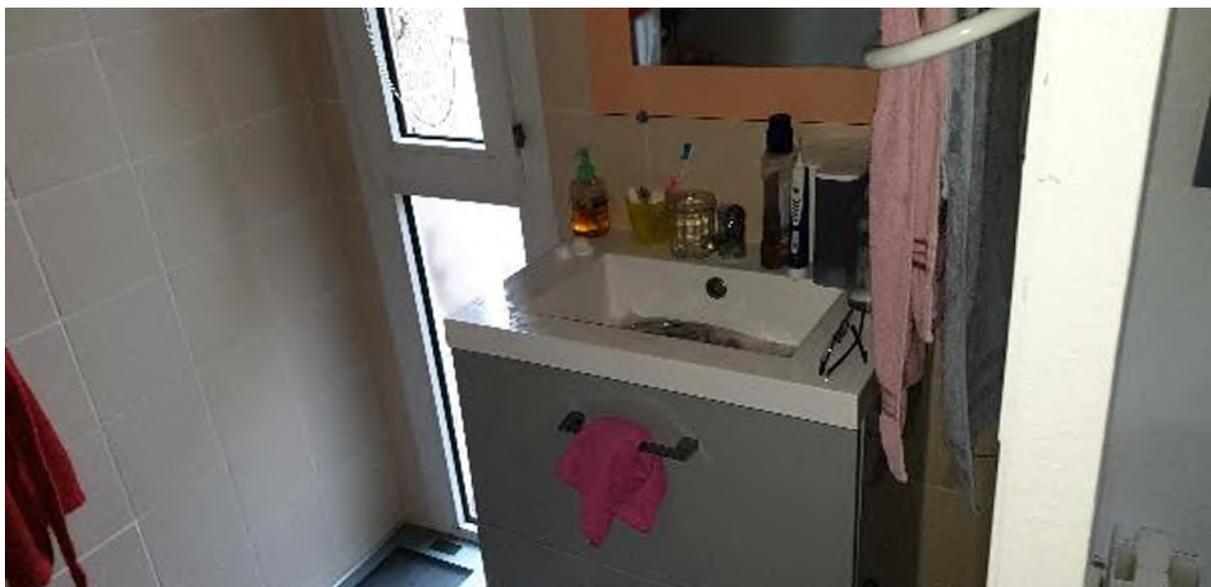
Les murs partiellement faïencés demeurent en bon état.

Le plafond en gouttelettes demeure sans dégât notable.

Cet espace se compose d'un meuble avec vasque encastrée, d'une baignoire, le tout maintenu en très bon état d'entretien.

Cet espace comprend une ouverture au vitrage dépoli au niveau de l'allège.





CHAMBRE N°2

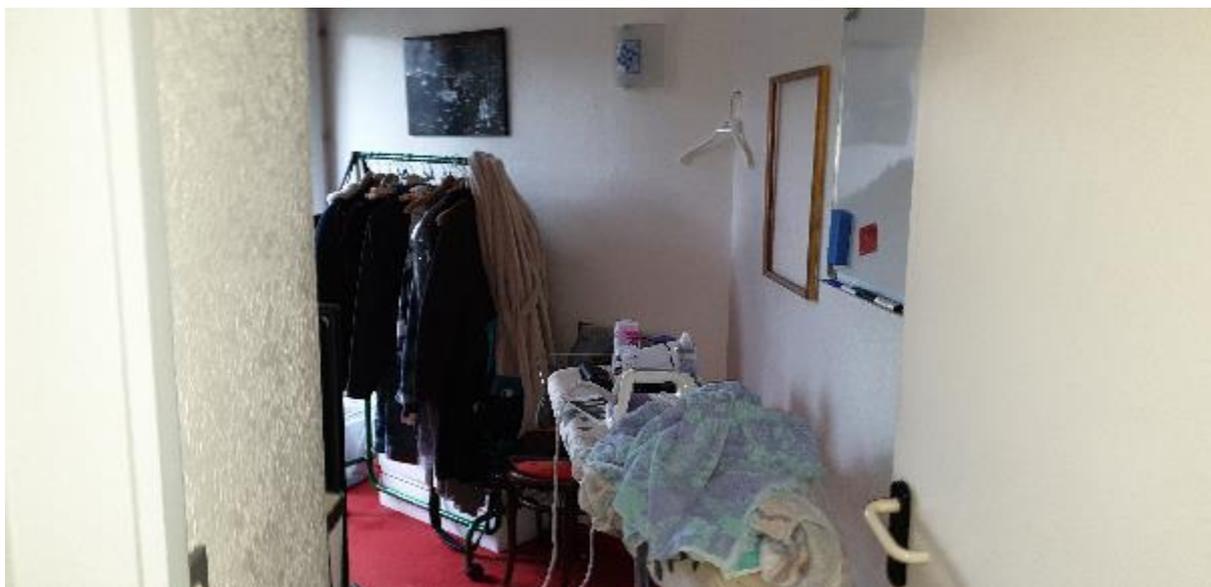
Le revêtement de sol constitué d'une moquette de couleur rouge ne présentant aucune dégradation visible pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons enduits sont également exempts de toute dégradation notable.

Le plafond ne mérite aucune observation.

Cette pièce bénéficie d'une double porte vitrée PVC double vitrage et volet roulant, maintenue en état de fonctionnement et donnant accès à un balcon.





CHAMBRE N°3

Le revêtement de sol constitué d'une moquette de couleur bleu foncé laissée en bon état d'entretien pour les parties visibles.

Les murs et cloisons enduites, peintes et tapissées, sont également exempts de toute dégradation notable.

Le plafond également enduit ne mérite aucune observation.

Cette pièce bénéficie d'un placard encastré avec portes coulissantes.

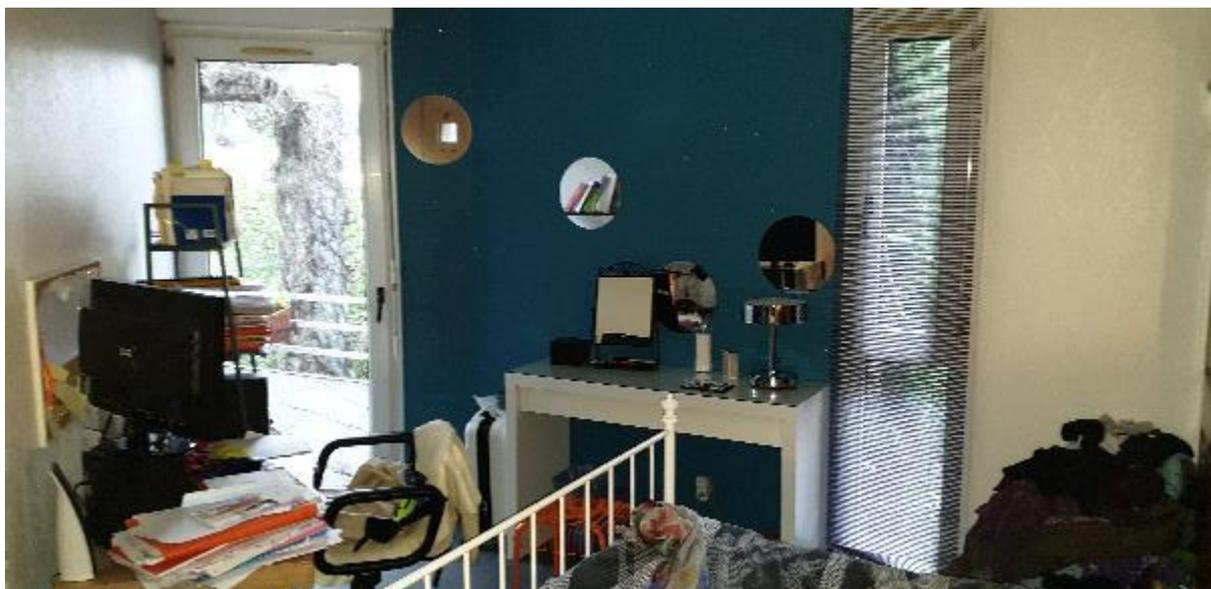
La porte vitrée PVC double vitrage permet l'accès également au balcon.



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



SALLE D'EAU

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire et maintenu en bon état.

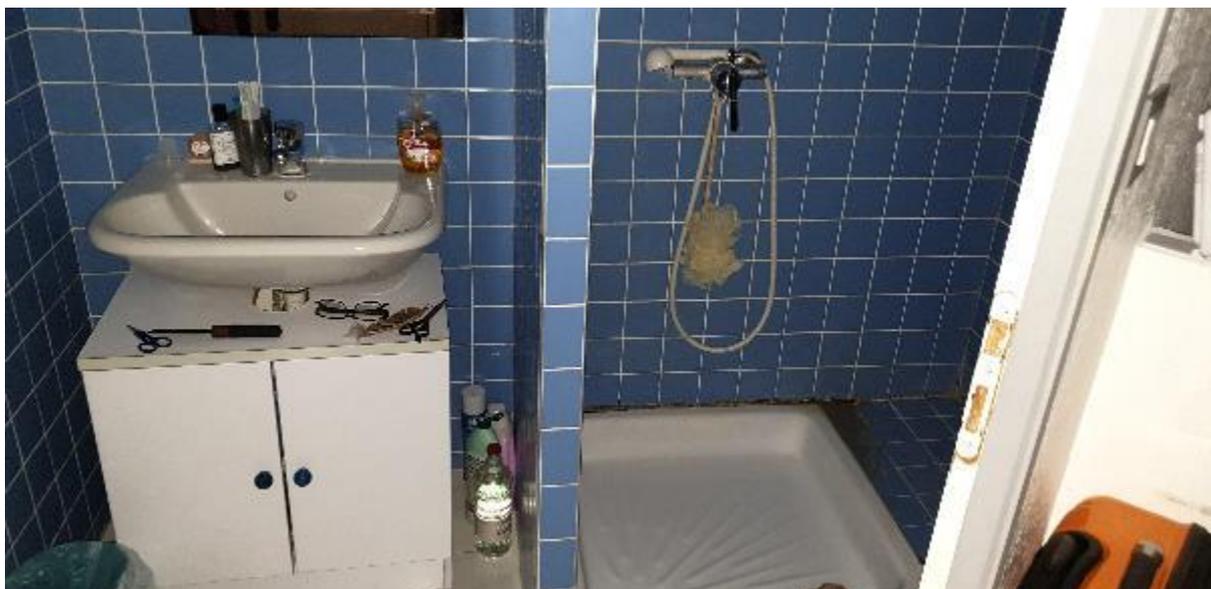
Les murs partiellement faïencés demeurent en bon état.

Le plafond demeure sans dégât notable.

Cet espace se compose d'une vasque sur meuble, d'un bac à douche avec paroi maçonnée, le tout maintenu en bon état d'entretien malgré une certaine vétusté.

Cet espace comprend un fenestron à soufflet.

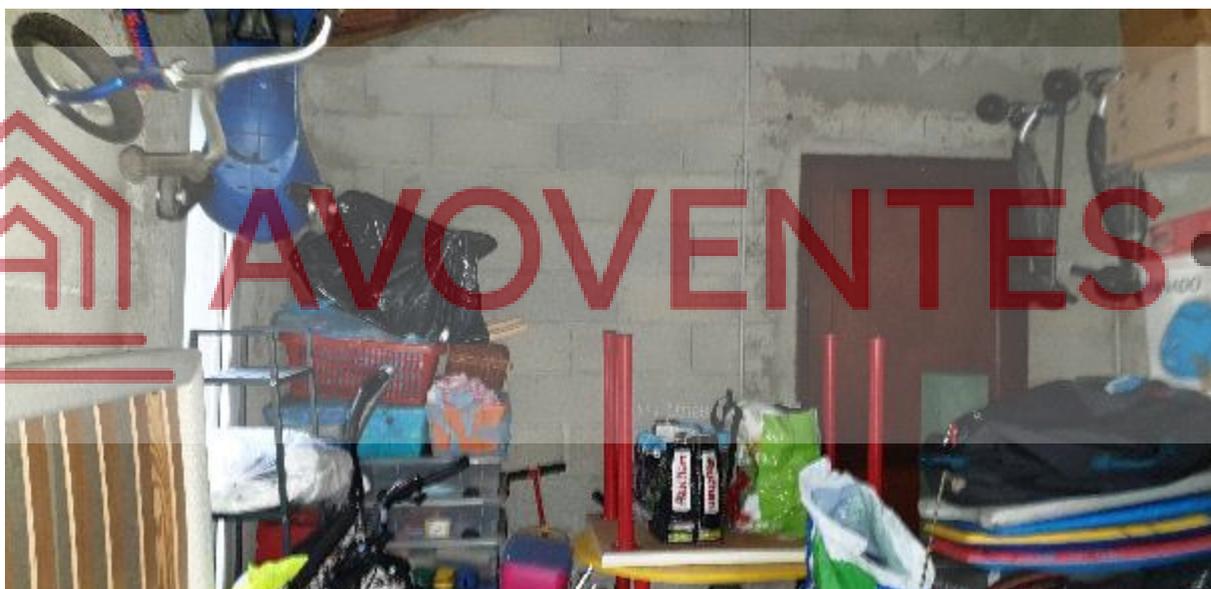




GARAGE

Tout l'espace est intégralement laissé à l'état brut tant au niveau du sol, des murs que du hourdis.

Je ne relève, pour les parties visibles, aucune dégradation notable affectant l'ensemble de cet espace (fissuration, infiltration...).



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

